

DEPOUILLEMENT DU SONDAGE

**Questionnaire de satisfaction
sur le dispositif
« indemnisation betteraves 2020 »**

SOMMAIRE

1. CARACTERISTIQUES DES REpondANTS.....	1
2. ANALYSE DES REponses AUX QUESTIONS SUR LE DISPOSITIF D'INDEMNISATION.....	2
2.1. Caractéristiques du dossier	3
2.1.1. <i>Eligibilité</i>	3
2.1.2. <i>Assuré</i>	3
2.2. Connaissance du dispositif.....	3
2.3. Utilisation et utilité des outils d'aide	4
2.4. Dépôt et validation du dossier.....	5
2.5. Modification de paramètre.....	6
2.6. Sole de betteraves en 2021	6
2.7. Calendrier de paiement de l'aide.....	6
3. EXPRESSION DES REpondANTS	6

Dépouillement du sondage

En 2020, les betteraviers français ont fait face à une crise inédite. En effet, le virus de la jaunisse transmis par les pucerons s'est développé massivement sur l'ensemble des régions productrices françaises et a très fortement impacté la production de betterave sucrière. Cette maladie a entraîné des pertes de rendements d'environ 30 % en moyenne et pouvant dépasser 60 % localement. Dans ce contexte, le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) a décidé de mettre en place un dispositif de compensation des pertes de rendement liées à la jaunisse virale.

Basé sur la compensation de la perte entre le rendement 2020 et la moyenne des trois meilleures années entre 2015 et 2019, ce dispositif, ouvert du 8 mars au 23 avril 2021, constitue l'un des éléments essentiels du plan gouvernemental de soutien à la filière.

Le sondage s'est déroulé du 1^{er} au 23 juillet 2021 sur la page du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Il comportait seize questions (douze questions de base et quatre optionnelles) Le temps estimé de réponse était de 10 à 15 minutes. Il était ouvert à tous les planteurs, qu'ils aient été ou non bénéficiaires de l'aide. La grille du sondage figure en pièce jointe n° 1.

Les mesures de publicité de ce sondage ont été les suivantes :

- ◆ communication de la mise en ligne à l'AIBS, la CGB, le SNFS et TEREOS ;
- ◆ communication de la mise en ligne aux représentants du monde professionnel, membres du groupe de travail avec l'Etat ;
- ◆ information directe d'environ 2 700 planteurs ayant fait l'objet d'une relance pour leur dossier d'indemnisation à la période d'ouverture du service.

Au total, 449 réponses ont été reçues. Cela donne donc un taux de réponse de l'ordre de 2 % au regard de l'ensemble des betteraviers. Il n'a pas été trouvé de référentiel précis pour comparer ce pourcentage de répondants, qui apparaît néanmoins très faible.

1. Caractéristiques des répondants

Quatre questions permettaient de cerner le profil des répondants :

- ◆ sexe ;
- ◆ tranche d'âge ;
- ◆ département ;
- ◆ surface de betteraves 2021.

403 des 449 répondants (89,76 %) ont donné leur accord pour répondre à ces questions complémentaires.

Les quatre tableaux suivants présentent les résultats.

Tableau 1 : Répartition par sexe

Sexe	Nombre	Pourcentage
Homme	356	88,34 %
Femme	47	11,66 %

Source : Sondage.

Dépouillement du sondage

Tableau 2 : Répartition par tranche d'âge

Tranche d'âge	Nombre	Pourcentage
18-35 ans	44	10,92 %
36-45 ans	105	26,05 %
46-60 ans	197	48,88 %
Plus de 60 ans	57	14,14 %

Source : Sondage.

Tableau 3 : Répartition par département des répondants et comparaison à la répartition des demandes d'indemnisation et des planteurs en 2020

Département	Nombre de réponses	Répartition
Aisne	41	10,17 %
Ardennes	21	5,21 %
Aube	27	6,70 %
Eure	11	2,73 %
Eure-et-Loir	13	3,23 %
Loir-et-Cher	3	0,74 %
Loiret	44	10,92 %
Marne	50	12,41 %
Moselle	1	0,25 %
Nord	6	1,49 %
Oise	37	9,18 %
Orne	1	0,25 %
Pas-de-Calais	12	2,98 %
Bas-Rhin	6	1,49 %
Seine-Maritime	3	0,74 %
Seine-et-Marne	70	17,37 %
Yvelines	2	0,50%
Somme	17	4,22 %
Yonne	15	3,72 %
Essonne	13	3,23 %
Val-d'Oise	8	1,99 %
Autres départements	2	0,50 %
Total	403	100,00 %

Source : Sondage.

Enfin, il était demandé d'indiquer la surface emblavée en 2021. Il ressort des 403 réponses une moyenne de 25,86 ha.

2. Analyse des réponses aux questions sur le dispositif d'indemnisation

Les douze questions relevaient des sept thèmes suivants :

- ◆ caractéristiques du dossier ;
- ◆ connaissance du dispositif ;
- ◆ utilisation des outils d'aide ;
- ◆ facilité de dépôt du dossier ;
- ◆ paramètres du dispositif ;
- ◆ semis 2021 ;
- ◆ calendrier de versement de l'indemnité.

Dépouillement du sondage

2.1. Caractéristiques du dossier

2.1.1. Éligibilité

La première question avait trait à l'éligibilité des dossiers des répondants. Le résultat est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Éligibilité des répondants

Réponses possibles	Décompte	Pourcentage
Éligible à l'aide	355	79,06 %
Non éligible à l'aide	86	19,15 %
Je n'ai pas essayé de déposer de dossier	8	1,78 %

Source : Sondage.

2.1.2. Assuré

La qualité d'assuré influait sur les paramètres de l'aide, notamment parce qu'un taux de franchise différent s'appliquait aux assurés.

Tableau 5 : Répartition des répondants entre assurés et non assurés

Réponses possibles	Nombre	Pourcentage
Oui	248	55,23 %
Non	201	44,77 %

Source : Sondage.

Il apparaît que les assurés sont majoritaires parmi les répondants.

2.2. Connaissance du dispositif

Pour cette question, six choix étaient proposés et un champ libre permettait de compléter la réponse. Plusieurs réponses étaient possibles. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 6 : Connaissance du dispositif

Réponses (plusieurs choix possibles)	Décompte	Pourcentage
Presse agricole	132	16,90 %
Syndicats agricoles	222	28,43 %
Sucrierie(s)	319	40,85 %
Site de FranceAgriMer	56	7,17 %
Collègues	45	5,76 %
Autres	7	0,90 %

Source : Sondage.

Les entreprises sucrières, les syndicats agricoles et la presse agricole ont représenté, de loin, les trois vecteurs les plus efficaces pour porter le dispositif à la connaissance des planteurs.

S'agissant des autres vecteurs, qui représentent un très faible pourcentage des canaux d'information (moins de 2 %), il s'agit des chambres d'agriculture (deux réponses), de Twitter/internet (deux réponses), des centres de gestion ou comptable (deux réponses) et, enfin, dans un cas, d'un GDA.

Dépouillement du sondage

2.3. Utilisation et utilité des outils d'aide

Il était demandé dans un premier temps d'indiquer si un outil d'aide avait été utilisé. A cette première question, 188 répondants ont indiqué en avoir utilisé un, soit environ 42 % du total des répondants.

Ensuite, il était demandé d'indiquer quels outils d'aides avaient été utilisés (plusieurs choix possibles) et, ensuite, de noter de 1 (inutile) à 5 (très utile) les outils d'aide utilisés.

Tableau 7 : Outils d'aide

Réponse	Décompte	Pourcentage
Notice (site FAM)	41	9,13 %
Simulateur FranceAgriMer	111	24,72 %
FAQ	1	0,22 %
Assistance sucreries	56	12,47 %
Assistance des syndicats agricoles	49	10,91 %
Service de FranceAgrimer (GECRI)	16	3,56 %
Autre	2	0,45 %

Source : Sondage.

L'outil d'aide le plus fréquemment utilisé a été le simulateur du site de FranceAgriMer, devant l'assistance des sucreries et des syndicats agricoles. Les autres outils sont demeurés marginaux.

Le tableau suivant présente les notations des différents outils d'aide employés.

Tableau 8 : Notation des outils d'aide

	1	2	3	4	5
Notice (site FAM)	7,69 %	15,38 %	30,77 %	28,21 %	17,95 %
Simulateur FranceAgriMer	6,48 %	4,63 %	12,96 %	44,44 %	31,48 %
FAQ	0,00 %	0,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %
Assistance sucreries	0,00 %	5,56 %	12,96 %	35,19 %	46,30 %
Assistance des syndicats agricoles	2,04 %	2,04 %	2,04 %	36,73 %	57,14 %
Service de FranceAgrimer (GECRI)	6,25 %	12,50 %	12,50 %	50,00 %	18,75 %
Autre (CDER, centre de gestion)	13,33 %	3,33 %	16,67 %	33,33 %	33,33 %

Source : Sondage.

Sans surprise, les outils les plus utilisés sont jugés les plus utiles. A nouveau, les assistances des sucreries et des syndicats agricoles obtiennent le plus de mentions « utile » ou « très utile » en cumulé. Ce pourcentage monte même à plus de 90 % pour les syndicats agricoles, qui ont donc joué tout leur rôle dans l'assistance aux usagers, juste devant les sucreries avec 81 %. Le simulateur de FranceAgriMer obtient environ 75 % de mentions « utile » ou « très utile ».

Dépouillement du sondage

2.4. Dépôt et validation du dossier

La première question était relative au dépôt de dossier avec une question « *J'ai pu déposer et valider mon dossier sans difficultés* » dont les résultats sont présentés dans le tableau *infra*.

Tableau 9 : Facilité de dépôt du dossier

Réponse	Décompte	Pourcentage
Oui	318	70,82 %
Non	31	6,90 %
Je n'ai pas déposé mon dossier moi-même	6	1,34 %

Source : Sondage.

Le pourcentage de gens ayant trouvé facile le dépôt du dossier (plus de 70 %) constitue un élément important de ce questionnaire. Pour ceux qui ont éprouvé des difficultés il leur était demandé de décrire ces dernières, avec plusieurs choix possibles (cf. tableau *infra*).

Tableau 10 : Difficultés rencontrées lors du dépôt du dossier

Réponse	Décompte	Pourcentage
Je n'avais pas mon numéro SIRET / Mon numéro PACAGE	0	0,00 %
Je n'arrivais pas à retrouver mes surfaces plantées en betteraves	1	2,04 %
Je n'avais pas reçu mes données de tonnages	1	2,04 %
Je ne connaissais pas le montant des aides <i>de minimis</i> des 3 années précédentes pour mon exploitation	4	8,16 %
Je n'avais pas mes données d'assurance	1	2,04 %
Je n'avais pas mon RIB	1	2,04 %
Je n'avais pas compris le système des valeurs de remplacement	2	4,08 %
Je m'étais trompé dans les déclarations de surface PAC	0	0,00 %
Je n'arrivais pas à valider mon dossier	17	34,69 %
Le lien envoyé suite à l'initialisation de mon dossier était inactif	3	6,12 %
Mon système informatique (navigateur, connexion internet, boîte mail) ne fonctionnait pas	3	6,12 %
Je ne parvenais pas à ajouter une ou plusieurs pièces	8	16,33 %
Autre	8	16,33 %

Source : Sondage.

Le système de validation des dossiers est mentionné dans plus d'un tiers des cas de difficultés, juste devant l'ajout de pièces au dossier. Les autres causes citées relèvent des assolements en commun, mentionnés à trois reprises. Il est exact que la gestion de ces quelques 200 dossiers particuliers a pu constituer une difficulté, d'autant plus que la solution a été dégagée, en concertation avec la profession, alors que le dispositif était ouvert. Tous ces dossiers feront l'objet d'une reprise par les DDT. Les autres mentions relèvent de difficultés informatiques ou encore d'un abandon du dossier en raison d'un montant d'indemnisation jugé trop faible.

Dépouillement du sondage

2.5. Modification d'un paramètre

Il a été demandé quel paramètre les répondants auraient souhaité modifier, avec un seul choix possible afin de pouvoir hiérarchiser clairement les différents facteurs. Les résultats sont présentés dans le tableau *infra*.

Tableau 11 : Souhaits de modifications des paramètres de l'indemnisation

Réponse	Décompte	Pourcentage
Le niveau de franchise (30 % pour les assurés/35 % pour les non-assurés)	202	45,80 %
Le prix de la tonne de betteraves (26,00 €/t)	48	10,88 %
Le fait de retirer le montant versé par l'assurance de l'aide	91	20,63 %
La manière de compléter les données manquantes	31	7,03 %
Le plafond de 20 000,00 € (ce qui aurait eu des conséquences sur le délai de paiement)	69	15,65 %
Total	441	100,00 %

Source : Sondage.

Le niveau de franchise est le paramètre le plus fréquemment cité devant le fait de retirer le montant de l'assurance de l'aide, ce qui n'est pas surprenant compte tenu du nombre de planteurs assurés parmi les répondants. Enfin, le plafond de l'aide *de minimis* représente plus de 15 % des souhaits de correction.

2.6. Sole de betteraves en 2021

Deux questions étaient posées sur ce thème.

En premier lieu, il était demandé aux répondants s'ils avaient ressemé des betteraves en 2021.

L'immense majorité des répondants (96,8 %) a répondu par l'affirmative. Parmi ces derniers, 63,5 % ont maintenu leur sole, 25,5 % l'ont diminuée et 11,0 % l'ont augmentée.

2.7. Calendrier de paiement de l'aide

La dernière question du sondage portait sur le calendrier de versement de l'aide. A la question « *J'estime avoir été bien informé du calendrier de paiement de l'aide* », 62,5 % des planteurs ont répondu par la négative.

3. Expression des répondants

En fin de questionnaire, les répondants étaient invités, d'une part, à rédiger un commentaire et, d'autre part, à communiquer, s'ils le désiraient, une adresse de courriel pour que les résultats du sondage puissent leur être adressés. 164 planteurs ont ainsi laissé leur adresse de courriel et 181 un commentaire.

S'agissant des commentaires, ceux-ci ont été analysés. Par ailleurs, une sélection de cent commentaires figure en pièce jointe n° 2.

L'analyse des commentaires figure dans le tableau *infra*. Il est précisé qu'un même commentaire pouvait évoquer plusieurs thèmes différents.

Dépouillement du sondage

Tableau 12 : Analyse des commentaires

Motif	% des citations
Paiement (y compris information sur le calendrier de paiement)	37,29 %
Assurance	15,25 %
Paramètres (y compris non éligibilité)	13,56 %
Interdiction des néonicotinoïdes	8,90 %
Mécontentement à caractère général	6,36 %
Remerciements	5,51 %
Régime « de minimis »	2,97 %
Assolement en commun	1,27 %
Remplacement des données manquantes	0,85 %
Délai de mise en place de l'aide	0,42 %
Problème de dépôt de dossier	0,42 %
Autres	7,20 %

Source : Sondage.

Parmi les autres éléments cités, on trouve notamment la complexité du système, l'absence d'informations, l'impossibilité de joindre FranceAgriMer et l'impossibilité de suivre son dossier.

Pièce jointe n° 1 – Sondage

1. Mon dossier d'indemnisation était :

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Éligible à l'aide
- Non éligible à l'aide
- Je n'ai pas essayé de déposer de dossier

2. Je suis assuré

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

3. Comment avez-vous eu connaissance du dispositif ? *

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Presse agricole
- Syndicats agricoles
- Sucrerie(s)
- Site de FranceAgriMer
- Collègues
- Autre (préciser) :

4. J'ai utilisé un outil d'aide pour mon dossier : *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

5. J'ai utilisé l(es) outil(s) d'aide suivant(s) :

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Notice (site FAM)
- Simulateur FranceAgriMer
- FAQ
- Assistance sucreries
- Assistance des syndicats agricoles
- Service de FranceAgrimer (GECRI)
- Autre (préciser) :

Dépouillement du sondage

6. Pour chacune des aides utilisées, indiquez son utilité sur une échelle de 1 (inutile) à 5 (très utile) :

	1	2	3	4	5
Notice (site FAM)					
Simulateur FranceAgriMer					
FAQ					
Assistance sucreries					
Assistance des syndicats agricoles					
Service de FranceAgrimer (GECRI)					
Autre (préciser) :					

7. J'ai pu déposer et valider mon dossier sans difficultés

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non
- Je n'ai pas déposé mon dossier moi-même

8. Si non, pouvez-vous nous dire pourquoi ?

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Je n'avais pas mon numéro SIRET / Mon numéro PACAGE
- Je ne retrouvais pas mes surfaces plantées en betteraves
- Je n'avais pas reçu mes données de tonnages
- Je ne connaissais pas le montant des aides *de minimis* des 3 années précédentes pour mon exploitation
- Je n'avais pas mes données d'assurance
- Je n'avais pas mon RIB
- Je n'avais pas compris le système des valeurs de remplacement
- Je m'étais trompé dans les déclarations de surface PAC
- Je n'arrivais pas à valider mon dossier
- Le lien envoyé suite à l'initialisation de mon dossier était inactif
- Mon système informatique (navigateur, connexion internet, boîte mail) ne fonctionnait pas
- Je ne parvenais pas à ajouter une ou plusieurs pièces
- Autre (préciser) :

9. Si je devais changer un des paramètres du dispositif je choisirais :

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- le niveau de franchise (30 % pour les assurés/35 % pour les non assurés)
- le prix de la tonne de betteraves (26,00 €/t)
- le fait de retirer le montant versé par l'assurance de l'aide
- la manière de compléter les données manquantes
- le plafond de 20 000,00 € (ce qui aurait des conséquences sur le délai de paiement)

10. J'ai semé des betteraves en 2021 :

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

Dépouillement du sondage

11. Si oui, avez-vous diminué, augmenté ou maintenu votre sole betteravière en 2021 par rapport à 2020 ?

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Augmenté
- Diminué
- Maintenu

12. J'estime avoir été bien informé du calendrier de paiement de l'aide :

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- Oui
- Non

13. Transition

Nous vous remercions de votre contribution.

Afin de mieux vous connaître, nous vous proposons de répondre à quatre questions complémentaires

C'est d'accord ?

- Oui
- Non

14. Vous êtes :

- Féminin
- Masculin

15. Votre département (deux chiffres) :

16. Votre surface de betteraves en 2021 (chiffre indicatif) :

17. Votre tranche d'âge :

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

- 18-35 ans
- 36-45 ans
- 46-60 ans
- Plus de 60 ans

18. Final

[Champ libre]

[Envoyer/soumettre]

Pièce jointe n° 2 – Sélection de cent commentaires

Le tableau *infra* constitue une sélection de 100 commentaires parmi les 181 laissés par les répondants au sondage.

Tableau 13 : Sélection de commentaires

Commentaire
En fait, cela ne servait à rien de s'assurer !!!
Le plafond de 20 000 € est inacceptable et n'est pas équitable entre les fermes. Il est urgent de mettre en place un dispositif pour ceux qui ont été lésés.
Je n'ai toujours pas reçu mon indemnisation.
Un peu révolté. Je suis assuré pour les aléas climatiques et de ce fait je n'ai rien touché malgré un moyenne historique assez élevée alors que je pense en n'étant pas assuré j'aurais touché une indemnité. Je trouve ceci un peu injuste et surprenant L'assurance climatique est volontaire et occasionne un coup qu'un non assuré n'a pas eu à supporter.
Merci pour l'indemnisation. En effet c'est mieux que zéro mais totalement insuffisant malheureusement. LA solution : garder les NNI encore jusqu'à 2025 car pas de vraie solution, efficace à l'identique et viable, de remplacement avant de la part des semenciers. Pourquoi mon chien lui a droit aux NNI sur son collier en quantité supérieure ??????
Je ne trouve pas normal que je n'ai pas pu être indemnisé du fait d'avoir souscrit une assurance qui a pris en compte mon dommage sécheresse et non l'impact jaunisse. A minima il aurait fallu prendre en compte la prime d'assurance, voire prendre en compte seulement un pourcentage de ce que l'assurance a versé comme indemnité. Mon solde indemnisation moins la prime d'assurance est moins important que si j'avais été non assuré.
Le dépôt du dossier me paraît simple. Par contre, je n'ai toujours pas été indemnisé. Est-ce normal ? Merci de me tenir au courant des dates de règlement.
Nous sommes toujours dans l'attente des deux subventions, c'est trop long. Cordialement
Je tiens à remercier les acteurs de la filière (CGB, sucriers) pour la mobilisation dont ils ont fait preuve et au Ministère de l'Agriculture pour avoir pris les mesures permettant de sauver cette filière. Ce n'est pas à l'Etat (donc au contribuable) de payer mais à ceux qui ont faits supprimer le produit qui aurait évité ce problème ! J'ai l'impression que c'est mon assureur qui m'a payé une grosse partie de mes pertes à la place de l'Etat ! Je suis loin d'être indemnisé à hauteur de mes pertes !!!
Si la demande d'aide c'est bien passée on ne peut pas en dire du règlement, c'est une véritable calamité !
A ce jour toujours pas reçu le paiement de l'indemnisation, qui aurait dû être versée fin juin.
Le fait de décompter le montant perçu par l'assurance récolte n'est pas normal. Nous payons pour souscrire à cette assurance et cela depuis de nombreuses années.
L'assurance récolte n'aurait pas dû rentrer en diminution de l'indemnisation betteraves 2020. C'est une assurance payante que chacun est libre de choisir ou non. Les années où il n'y a pas d'aléas nous cotisons quand même.
J'aimerais connaître le calendrier de paiement, merci.
Le délai de versement de l'aide est trop long. Mon dossier a été déposé mi-mars et aujourd'hui je n'ai toujours rien touché. On ne sait pas à qui s'adresser pour avoir des informations.
Je n'ai toujours pas reçu de paiement !!!
L'indemnisation devait être versée très rapidement, fin avril début mai, mais aujourd'hui début juillet, nous n'avons encore rien touché.
Ce jour, toujours rien touché, je devais être réglé fin juin 2021.

Dépouillement du sondage

Commentaire
Ayant changé de Siret dans le cours des 5 années de référence (passage d'une exploitation individuelle en EARL), une partie des références de rendement de mon exploitation ne sont pas pris en compte (facilement accessible par ma sucrerie ou moi-même) et remplacer par des références départementales. Avec cette règle, je vais être indemnisé de 7 000 euros au lieu de 12 000 euros, soit une perte de 5 000 euros pour mon revenu 2020. Je trouve ceci injuste et dégradant pour votre administration incapable de gérer ce type de dossier. Cordialement
Compte tenu de la complexité des paramètres à prendre en compte : variabilité des impacts des viroses interactions avec les sécheresses et les maladies, c'est un véritable tour de force que d'avoir réussi à finir ce dossier. Si les indemnisations ne comblent pas les pertes de rendement (ce qui est normal) cela remet en évidence qu'un système "assurantiel" ne peut subvenir durablement au manque de revenu des agriculteurs .A méditer urgemment quand des moyens de protections des cultures sont enlevés mais aussi pour les risques inondations provoqués sur certaines vallées ou les restrictions d'irrigations etc. tout ce qui aujourd'hui arrive par le réglementaire (ou l'opposable SDAGE) pour diminuer les rendements optimisés de récoltes.
Aujourd'hui 8 juillet, toujours pas indemnisé !
Pourriez-vous m'indiquer la date d'indemnisation ?
Plafond des 20 000 euros très largement insuffisant, un calcul sur votre simulateur me donnait droit à 42 000 euros d'aide (tout en ayant une assurance récolte). En clair je vais recevoir moins de la moitié !!! Difficilement acceptable et très injuste face à de plus petits producteurs de betteraves (qui sont quasi ou complètement couverts) alors qu'avec une grande surface je contribue davantage au maintien des sucreries !!!! Je suis en attente du manque à gagner !!!! Y a-t-il un deuxième tour de redistribution de l'enveloppe globale prévue ????
Je vous remercie du versement de cette aide sans laquelle mon exploitation se trouvait en difficulté financière. Bien cordialement.
Toujours pas reçu l'aide.
Il faut revoir le montant plafond des aides dit « Minimis », il est trop faible vis à vis des risques grandissants dans notre activité et la différence est trop importante avec les autres secteurs d'activités (il me semble 5 fois plus).
Le dispositif retenu est TOTALEMENT antagoniste de l'assurance récolte : je paie l'assurance donc je n'ai rien.
Dispositif d'indemnisation très réactif, je suis vraiment satisfait.
Honteux de mettre une franchise aussi élevée. Pas d'indemnisation pour moi car rendement trop « important ». 300 t de perdus et 7 500 € de perte sèche sans aucune aide de l'Etat. Bravo à vous de participer à l'extinction de petites exploitations agricoles !!!
Il n'est tout de même pas normal que les personnes non assurés est touché presque autant que les assurés...
Complètement incohérent de déduire les indemnisations climatiques versées par les assurances. C'est vraiment pousser les producteurs à ne pas s'assurer, et quand cela ne va pas, à faire appel à l'Etat.
Vous auriez pu tenir compte des jeunes agriculteurs dans la rapidité des paiements ! Mais merci pour votre aide...
Je regrette que l'on n'ait pas pu corriger les rendements de référence historiques, en particulier en complétant par les dommages causés par les dégâts de gibier. Pour mon cas, la prise en compte des dégâts de gibiers sur betteraves dans les années de référence aurait représenté plus de 800 € supplémentaire d'indemnisation. MORALITE : Quand la procédure est simple, elle n'est pas juste !
Mon dossier pas éligible à 400 kg près. Le taux de franchise est trop élevé.
Respecter le calendrier de paiement, c'est respecter les producteurs que nous sommes !!
Il est long et fastidieux de faire comprendre à l'administration comment fonctionne une exploitation agricole, encore plus quand celle-ci fonctionne en assolement en commun!
Je ne suis toujours pas payé
Perte de temps, à remplir les documents afin de ne rien avoir, à cause de la franchise de 30 %. En plus, l'assurance idem au-dessous de 65 %.

Dépouillement du sondage

Commentaire
Je n'ai eu aucune aide à cause de la franchise trop élevée et de mon indemnité d'assurance climatique, ce n'est pas normal. Moralité, il ne faut plus prendre d'assurance aléas climatiques.
J'aimerais bien recevoir mon virement indemnisation.
Nous faisons partie des lésés de la démarche, vous n'avez pas tenu compte des mauvais rendements des années précédentes. Nous serions curieux du pourcentage de structures qui a perçu cette indemnisation...
Merci pour l'aide sinon j'arrêtais mon activité au 31 décembre 2021
Je trouve le règlement très en retard par rapport à la récolte des betteraves de l'an dernier et surtout au besoin de trésorerie lié à cette perte.
Nous payons une assurance (très coûteuse) et là nous avons été lésés. C'est triste.
Quand serons-nous indemnisés s'il vous plaît ?
Les personnes qui payent une assurance ont été pénalisées par rapport au non assurés
Pour ma comptabilité je n'ai pas de justificatif de paiement de l'aide (facture)
L'indemnisation ne compense que 50 % de mes pertes. les délais d'indemnisation sont trop longs cela implique de grosses difficultés de trésorerie.
IL FALLAIT DISSOCIER LA JAUNISSE ET LA SECHERESSE QUI, ELLE, ETAIT COUVERTE PAR L'ASSURANCE CLIMATIQUE
Nous n'avons pas été indemnisés à ce jour, et attendons avec impatience le versement concernant la perte de production des betteraves en 2020.
Je n'ai à ce jour rien touché de l'indemnisation, J'espère que ça va se régler rapidement Merci
La jaunisse, comme les maladies, ne sont pas couvertes par l'assurance aléas, qui représente par ailleurs un coût non négligeable. Que le montant versé ait été déduit m'a semblé inadmissible et particulièrement injuste.
Je devais recevoir 1 400 euros d'aide. je n'ai rien reçu, pourquoi ? Merci pour votre réponse rapide.
Aucune info sur le délai de paiement et aucun paiement à ce jour !!!!!!!
Cela a été très compliqué de faire prendre en compte les assolements en commun et les échanges de culture entre deux exploitations. De ce fait, il est considéré qu'il n'existe qu'une exploration unique ce qui me pénalise en raison du plafond.
Vous êtes bien gentil de faire une enquête concernant la forme du dispositif, mais j'aurais bien aimé connaître la date de l'indemnisation. Merci de m'apporter la réponse. Cordialement.
Je regrette qu'au 13 juillet, aucun versement ne me soit parvenu. Les trésoreries sont tendues .Merci d'avance de bien vouloir procéder aux versements rapidement.
Domage que le délai de règlement de cette indemnité soit si long car cela met à contribution la trésorerie de l'exploitation.
La date de paiement n'a pas été respectée, alors que vos services nous demandent de toujours être dans l'exemplarité professionnelle !!!!!
Merci au service DDT 45 pour leurs réponses.
Dossier clair et donc rapide à établir, mais quelques problèmes de formats (banque/site FranceAgriMer) afin de fournir un RIB.
Quand vais-je recevoir cette aide ; c'est important les niveaux de trésorerie sont au plus bas ...
Toujours pas reçu la moindre indemnité à ce jour !!!
Je n'ai toujours pas reçu l'indemnisation
ON NOUS AVAIT ANNONCE UN PAIEMENT POUR FIN AVRIL 2021. NOUS SOMMES LE 16.07 ET TOUJOURS RIEN. A CE JOUR. LA TRESORERIE ETANT DEJA TRES DIFFICILE ACTUELLEMENT, CE PAIEMENT SERAIT LE BIENVENU LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.
Je trouve dommage que la franchise de ce dispositif d'indemnisation favorisait les exploitations qui avait souscrit une assurance aléas climatique alors que l'attaque des pucerons n'est pas un facteur climatique.
Nous n'avons toujours pas reçu le versement de l'aide Au final aurons-nous vraiment cette aide ?
Une enquête c'est bien mais on voudrait surtout être sûr d'être réglé dans les temps prévus ce qui n'est plus le cas !!!!!!!

Dépouillement du sondage

Commentaire
Le point le plus négatif du système mis en place est le manque d'informations sur le suivi des dossiers : aucune possibilité pour le planteur de savoir si son dossier est pris en compte et pour ce qui est du paiement, une information quant aux retards constatés serait nécessaire.
A ce jour, je n'ai toujours pas perçu d'indemnisation. Je suis jeune agriculteur, mon exploitation s'est développée en 2020, j'ai perdu près de 50 % de mon CA sur l'activité betteraves, cette perte importante met à mal la situation financière de mon entreprise. Quand est-ce que mon indemnisation sera versée ?
Nous sommes mi-juillet et je suis assurée et je n'ai toujours aucune indemnisation et nous parlons de 2020... Cela devient compliqué...
Mme Mr, je voulais juste préciser que vu la conjoncture économique de nos exploitations, la trésorerie est un élément clé de la sante de notre outil de travail, et lorsque l'on vous annonce un paiement de l'aide en Mai puis Juin puis le 11 Juillet au plus tard et qu'à ce jour (nous sommes le 17 juillet) il n'y a toujours rien sur nos comptes bancaires, on se demande qu'elle respect on a pour l'agriculture et ses paysans dans notre pays... Cordialement.
Le règlement de l'indemnité n'est toujours pas versé et je n'ai aucune nouvelle.
Un plafond à 20 000 € quand le calcul de l'aide donne environ 30 000 € c'est un peu dur surtout lorsqu'on fait l'effort d'être assuré. Et le paiement c'est juste scandaleux, la trésorerie est sur les genoux. Pour une « aide » le timing aussi est important !
je déplore qu'il n'y ait aucune information sur la validité des dossiers déposés, ni recours en cas d'erreurs et que les indemnités tardent à être versées.
Pas de problème payé en temps et en heure
A ce jour, des exploitations agricole ont déjà reçu leur indemnisation alors que d'autre non ! Un calendrier avec de telles durées de traitement n'est pas adapté. Je trouve qu'il est anormal d'avoir de telle inégalité entre les exploitations. Par conséquent il faudrait étaler le versement de l'indemnisation une durée de 30 jours maximum.

Source : Sondage.